



PRÉFECTURE DE CÔTE D'OR

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
de Bourgogne Franche Comté

Unité départementale
de la Côte d'Or

Service des Médailles du Travail

Affaire suivie par Christine SAGE

Téléphone : 03.80.45.75.42

Fax : 03.80.45.75.69

ATTESTATION D'ANCIENNETÉ

(A calculer et renseigner par le dernier employeur, au vu des justificatifs fournis par le salarié)

Je soussigné(e).....en qualité de.....

de l'Entreprise

Sise à

Adresse mail :

Numéro de Siret :

Numéro de téléphone du Service RH.....

atteste que, Monsieur (Madame)

Profession du salarié.....

remplit les conditions d'ancienneté pour obtenir la médaille du travail pour les échelon(s) sollicité(s) :

ARGENT - VERMEIL - OR - GRAND OR (rayer les mentions inutiles)

Signature du (de la) salarié(e)

Signature du (de la) représentant(e)
de l'entreprise et cachet

Attention : Les justificatifs de la durée de services ne seront plus à joindre au CERFA de demande de médaille du travail.

En revanche, l'entreprise aura obligation de conserver ces pièces et de les tenir à disposition des services administratifs et de l'URSSAF en cas de contrôle.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Unité départementale de la Côte d'Or

21 boulevard Voltaire- BP 81110 - 21011 DIJON cedex - Standard : 03.80.45.75.00

Travail Info Service : 0 821 347 347 (0,12 € TTC/min)

www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr - www.bourgogne-franche-comte.dirdeccte.gouv.fr